



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 022-212201784-20211122-2021767B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
16/11/2021

Date d'affichage
01/12/2021

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Délibération n° 2021-7-67

Objet :

**Choix du cabinet d'études
pour l'aménagement du bourg**

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt deux novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, LE CHEVERT Véronique, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Etait absente : NICOLAS Franciane.

Secrétaire de Séance : KOZINE André.

CHOIX DU CABINET D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG

Il est prévu de réaménager le centre-bourg en plusieurs tranches. L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) a été sollicitée pour un accompagnement au stade de la faisabilité (technique, juridique et financière) et de la conduite dans les différentes phases de l'opération.

La 1^{ère} phase consistait à recruter un cabinet d'études et un appel d'offres a été lancé en octobre. Dans ce cadre, 3 cabinets ont été retenus et auditionnés. La commission d'appel d'offres a auditionné 3 cabinets pour l'aménagement du bourg :

- INERMIS / Plouer-sur-Rance : 44 623.25 € HT
- Agence Bertrand Paulet / Paris : 71 842.86 € HT
- AGPU / Plouhinec : 42 725 € HT

Elle propose de retenir la société AGPU Paysage et Urbanisme pour un montant de 42 725 € HT (proposition jugée la moins-disante et la mieux-disante par la commission) et demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable à la proposition du cabinet AGPU Paysage et Urbanisme de Mauves Sur Loir (44) pour un montant de 42 725 € HT.**

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 022-212201784-20211122-2021768B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation

16/11/2021

Date d'affichage

01/12/2021

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt et un
Le lundi vingt deux novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, LE CHEVERT Véronique, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Etait absente : NICOLAS Franciane.

Secrétaire de Séance : KOZINE André.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

**DIA N° 33/2021 – rue Saint-Fiacre (parcelle B1051 et 1054) –
Propriété GUEZOU-ROBIN**

Délibération n° 2021-7-68

Objet :

DIA

Le Maire
Daniel ROPERS